



## Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 19 1983

UN/SA/CONF/100

Distr.  
GENERALES/15934  
18 août 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 AOUT 1983 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Suite à ma lettre datée du 17 août 1983 (S/15932), j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous informer que le régime au pouvoir en Iraq a de nouveau sauvagement bombardé les civils iraniens du village de Najaf, situé à 1 kilomètre de la ville de Gilan Gharb, dans l'ouest de l'Iran. Cette attaque barbare a eu lieu à 14 h 45 heure locale, le samedi 13 août 1983, blessant sept civils, dont l'un devait décéder. Les avions iraqiens ont également détruit plusieurs maisons et mis le feu à la récolte de blé du village. Une attaque semblable a visé les exploitations agricoles proches du village de Karand, dans la province de Bakhtaran, où des maisons particulières et des édifices publics ont été incendiés et des vitres brisées. Enfin, le régime appartenant au parti Baath au pouvoir en Iraq a, au mépris des normes internationales, lancé des bombes chimiques sur le théâtre d'opérations de Val Fajr-2.

Des actes aussi barbares commis à l'encontre des musulmans innocents de la République islamique d'Iran témoignent de la folie qui a saisi le régime iraquien et renforcent la résistance justifiée des musulmans iraniens face à la conduite inhumaine de l'Iraq et à la guerre qu'il a imposée.

Je tiens à répéter une fois de plus que le silence du Conseil de sécurité et l'indifférence de la communauté internationale encouragent le régime iraquien à continuer avec férocité à commettre les atrocités dont sont victimes les civils de la République islamique d'Iran et à violer de manière flagrante le droit humanitaire international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI